

Nom commercial: Calendulae oleum coctum

Numéro de la matière: 263201

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.09.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.09.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Calendulae oleum coctum

N° d'article 26320100

Identification de substance / produit

INCI CALENDULA OFFICINALIS FLOWER OIL

CAS-Nr. 70892-20-5

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

extrait de plantes

huile végétale

Autres ingrédients ***

Arachis hypogaea oil

No. CAS 2228777

No. EINECS 232-296-4

Concentration >= 95 %

Le renvoi: [4]

Propane-1,2-diol

No. CAS 57-55-6

Nom commercial: Calendulae oleum coctum

Numéro de la matière: 263201

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.09.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.09.19

No. EINECS	200-338-0			
Concentration		<	1	%
Le renvoi: [4]				

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

No. CAS	128-37-0			
No. EINECS	204-881-4			
Concentration		<	1	%
[4]				

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 1
Aquatic Chronic 1	M = 1

6-O-palmitoylascorbic acid

No. CAS	137-66-6			
No. EINECS	205-305-4			
Concentration		<	1	%
Le renvoi: [4]				

No. CAS	31566-31-1			
No. EINECS	250-705-4			
Concentration		<	1	%
Le renvoi: [4]				
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
Acute Tox. 4	H302			

Acide citrique anhydre

No. CAS	77-92-9			
No. EINECS	201-069-1			
Concentration		<	1	%
Le renvoi: [4]				
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
Eye Irrit. 2	H319			

Notent

[4] Information volontaire

Autres données

Le produit est un article au sens de l'Article 3 n° 3 du règlement REACH et donc ne pas à être étiquetés conformément au règlement CLP. La compilation de la fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire selon Article 31 du règlement REACH pour les articles et se fait sur une base volontaire.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Aucune mesure particulière.

En cas d'inhalation

Aucune mesure particulière nécessaire.

En cas de contact avec la peau

Nom commercial: Calendulae oleum coctum

Numéro de la matière: 263201

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.09.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.09.19

En général le produit n'irrite pas la peau. Laver à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Aucune mesure particulière nécessaire. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produit d'extinction à sec, Mousse, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); fumée; Eviter l'inhalation de fumée et des vapeurs.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer soigneusement à l'eau les surfaces contaminés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Refroidir à l'eau les conteneurs menacés. Danger d'inflammation quand soudage ou contenant vide.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Classes de stockage**

Classe de stockage d'après TRGS 510 10 Des liquides combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Ne pas conserver à une température supérieure à 25 °C. Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

Nom commercial: Calendulae oleum coctum

Numéro de la matière: 263201

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.09.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.09.19

Protéger des fortes chaleurs. Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Eviter le contact avec le corp.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants (résistants aux huiles)

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Liquide, limpide

Couleur jaune

Odeur caractéristique

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur > 300 °C

Point d'éclair

Valeur > 200 °C

Pression de vapeur

Remarque N'est disponible

Densité

Valeur 0.910 à 0.935 g/cm³

Remarque Relative Density according specification

Hydrosolubilité

Remarque insoluble

température de décomposition

Remarque Le produit est stable à la température ambiante.

Remarque Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Conserver à l'ecart de

Nom commercial: Calendulae oleum coctum

Numéro de la matière: 263201

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.09.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.09.19

toute source d'ignition et de chaleur. Protéger de l'action de la lumière et de l'humidité de l'air.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts, chlore fluide, oxygen concentré

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Autres données**

On n'a signalé aucun effet nocif pour la santé du produit manipulé correctement.

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une

Nom commercial: Calendulae oleum coctum

Numéro de la matière: 263201

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.09.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.09.19

garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.